

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2018

Etaient présents : MM. et Mmes DELCROIX D, BOSSART S, ROGEZ S, POTEAU FLOTAT N, WATERLOT M, HENNEBELLE M, MOYAERT D, GRUCHALA D, TARTAR M, VAN STAEN R, DAMBRAIN C, QUEVA A, GOUDSMETT G, WALLEZ A, BAINAS F, FABRYCZNY I, BOULET JL, ABRIKOSSOF M, BLAIRY D, VROMAINE R, PLESSIET A.

Etaient absents (excusés) : M. et Mme HUBERT B (proc. à DELCROIX D), BLONDIAU JM (proc. à ROGEZ S), BLANQUART G (proc. à BOSSART S), AMAND N, BOCQUET M (proc. à BLAIRY D), TOURNEMINE I.

NB : M. VROMAINE est arrivé à partir de la question 3

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2018

Le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2018 est adopté par 23 voix pour et 1 contre (M. BLAIRY). Monsieur Plessiet félicite les secrétaires pour la qualité de ce procès-verbal.

Désignation des secrétaires : Mme Dorothee MOYAERT et M. Didier GRUCHALA

Informations :

- **Vente de Nitrochimie** : Monsieur le Maire annonce que l'ancien site Nitrochimie vient d'être racheté par l'Etablissement Public Foncier au nom de la Communauté d'Agglomération. Une convention a été signée pour que le site soit entretenu et renaturé pendant 5 ans, puis cédé à la communauté d'agglomération.

- **Ecole Jérémie Poteau** : l'ensemble des travaux intérieurs sont achevés. Les élèves ont intégré leur nouvelle classe. L'école est donc entièrement rénovée et offre un confort acoustique et thermique optimal.

- **Lotissement SIA** : Les travaux rue Jean Jaurés ont démarré. La pose des réseaux est en cours et les constructions des maisons devraient démarrer en octobre. A terme, 15 logements locatifs seront livrés en 2019.

- **Candélabres** : La deuxième phase de pose de candélabres Leds est achevée.

Institution et vie politique

1 - Compte rendu des décisions

Rapporteur : Steve BOSSART

Conformément aux dispositions des articles L 2122.22 et 23 du CGCT, Monsieur Bossart rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

2 - Modification du dossier de réalisation de la ZAC Pasteur

Rapporteur : Didier GRUCHALA

La phase 2 (secteur Ouest) de la ZAC Pasteur va démarrer.

En raison de diverses adaptations techniques, évolution du programme des constructions... il est nécessaire d'apporter des modifications au dossier de réalisation de la ZAC approuvé le 17 décembre 2015. (*le dossier de réalisation modifié joint en annexe*)

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette modification..

Adopté par 23 voix pour et une abstention (M. PLESSIET A)

3 - Modification de la programmation des équipements publics de la ZAC Pasteur

Rapporteur : Didier GRUCHALA

Pour répondre à la modification du dossier de réalisation, il y a lieu également de modifier le programme des équipements publics dans la ZAC Pasteur.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette modification telle que décrite dans le projet de délibération joint.

Adopté par 23 voix pour et deux abstentions (MM. VROMAINE R. et PLESSIET A)

4 - Présentation et adoption du Cahier des Recommandations et Préconisations architecturales, paysagères et environnementales applicable dans la ZAC Pasteur

Rapporteur : Nelly POTEAU FLOTAT

Un Cahier des Recommandations et Préconisations Architecturales, Paysagères et Environnementales a été rédigé par l'Aménageur et s'adresse aux acquéreurs de lots et à leurs maîtres d'oeuvre (architectes, constructeurs).

Par délibération en date du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a adopté les cahiers des Recommandations et Préconisations architectures, paysagères et environnementales applicables dans la ZAC Pasteur qui ont été produits s'adaptant à chaque type de lots (libres, accession sociale et collectifs)

Un cahier se répartit en deux domaines couvrant l'ensemble des thématiques permettant de créer un aménagement durable et ajusté à son environnement proche.

La première partie traite des enjeux «urbains, architecturaux et paysagers» liés à la parcelle concernée, la seconde partie traite du volet «énergie et environnement des logements».

Chacune des parties comprend :

«les préconisations» : *incitent et conseillent l'acquéreur à l'application des dispositions décrites*

«les obligations » : *sont obligatoirement applicables à toutes les constructions.*

Les permis de construire déposés devront respecter les règles fixées par ces cahiers de Recommandations et Préconisations architecturales, paysagères et environnementales.

Il y a lieu d'ajouter un cahier comportant les mêmes recommandations et préconisations applicable aux lots en accession privée/logements individuels groupés

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce cahier de prescriptions.

Adopté par 23 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE R et PLESSIET A)

5 -Dénomination d'une voirie de la ZAC Pasteur (secteur Ouest)

Rapporteur : Martine WATERLOT

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer l'une des rues de la ZAC Pasteur (secteur Ouest) du nom de Samuel BILLET.

Adopté à l'unanimité.

6 - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le Crédit Agricole Nord de France pour la mise en place et l'exploitation d'un distributeur automatique de billets

Rapporteur : Steve BOSSART

Le Crédit Agricole Nord de France a répondu favorablement à la demande exprimée par la commune pour l'installation d'un distributeur automatique de billets.

Ce dernier sera installé sur la place de l'école maternelle.

Afin de contractualiser cette installation, il est nécessaire de signer une convention de partenariat *jointe en annexe.*

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette installation et d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

7 - Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique relative à l'exploitation d'un entrepôt logistique sur le Parc des industries Artois Flandres

Rapporteur : Jean Luc BOULET

Le projet porte sur l'exploitation par la société SIMASTOCK d'un entrepôt logistique. Il s'agit de la reconversion du bâtiment 8 anciennement exploité par la Française de Mécanique.

L'entrepôt sera composé de 2 cellules de grande taille l'une de 23 483 m² et l'autre de 22 236 m². Il stockera des produits de grande consommation, des produits de la marque ATLANTIC et des pièces électroniques.

Aucun produit dangereux n'y sera abrité.

Le dossier de l'enquête publique est déposé en Mairie de BILLY-BERCLAU et consultable aux heures d'ouverture du 4 juin au 4 juillet 2018. Il peut être consulté sur le site internet www.pas-de-calais.gouv.fr – publications – consultation du public – enquête publique – ICPE Autorisation.

Monsieur Claude DUJARDIN, commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie de BILLY-BERCLAU (les 4 juin, 23 juin, 28 juin et 4 juillet).

Le conseil Municipal est invité à émettre un avis sur l'exploitation de cet entrepôt logistique.

Adopté à l'unanimité.

8 - Approbation d'un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE du Pas-de-Calais

Rapporteur : Gilles GOUDSMETT

En 2012, la fédération départementale d'énergie du Pas de Calais a mis en place une centrale d'achat pour ses adhérents pour toute commande de prestations tendant à maîtriser la demande énergétique, et notamment les diagnostics et études en matière de dépenses en électricité et en gaz.

La Fédération départementale d'énergie a décidé d'étendre le champ de cette centrale d'achat au géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Pour bénéficier de ce nouveau service, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention d'adhésion proposé par la FDE62.

Il est demandé au Conseil Municipal de signer cet avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la fédération de l'énergie du Pas de Calais.

Adopté à l'unanimité.

Jeunesse

9 - Indemnisation des emplois en service civique

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Par délibération en date du 4 décembre 2017, le Conseil Municipal a donné son accord pour engager les démarches d'adhésion au dispositif de Service Civique.

Le service civique donne lieu à la perception d'une indemnité versée directement par l'État au volontaire. Cette indemnité est complétée par le versement par la collectivité d'une indemnité complémentaire s'élevant actuellement à 107,68 € par mois (conformément à l'article R. 121-25 du Code du service national).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget pour permettre le versement de cette indemnité mensuelle.

Adopté à l'unanimité.

Domaine et patrimoine

10 - Acquisition d'une parcelle

Rapporteur : Nelly POTEAU FLOTAT

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition d'un terrain cadastré AL 148 d'une superficie de 3 864 m². Cette parcelle, à usage de pâture, est classée en zone Np au PLUi, est située en bas du pont de BAUVIN.

Cette acquisition permettrait la protection de nos « entrées de ville » notion reprise dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.

Le propriétaire propose un prix de 5 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

11 - Retrait de la délibération n° 2017.12.04.04b (Rétrocession dans le domaine communal des voiries et espaces communs de la résidence Pierre Bérégovoy)

Rapporteur : Steve BOSSART

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir retirer la délibération n° 2017.12.04.04b en date du 4 décembre 2017. En effet, la résidence Bérégovoy fait l'objet d'un bail emphytéotique, ce qui n'avait pas été repris dans les termes de ladite délibération. Elle doit donc faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Adopté à l'unanimité.

12 - Rétrocession dans le domaine communal des voiries et espaces communs de la résidence Pierre Bérégovoy

Rapporteur : Steve BOSSART

Monsieur le Maire donne connaissance du dossier d'incorporation dans le domaine privé, puis public communal, des voiries et espaces communs du programme immobilier «résidence Pierre Bérégovoy» à savoir la parcelle cadastrée AP 466 pour 1 984 m².

Il rappelle que cette opération a été réalisée par la SA HLM LTO HABITAT qui a depuis fusionné avec la SA HLM SIA HABITAT en adoptant ce nom.

Il précise que cette incorporation fera l'objet, après modification du bail emphytéotique consenti par la

commune de BILLY-BERCLAU à la SA HLM LTO HABITAT ayant depuis fusionné avec la société SIA HABITAT en adoptant son nom, d'un transfert de domanialité, domaine privé communal domaine public communal conformément à l'article L 141.3 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal est invité à accepter la modification du bail emphytéotique et à autoriser Monsieur BOSSART Steve, 1^{er} Adjoint au Maire à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à la loi n° 2009-256 du 12 mai 2009 et l'article L 1311-13 du CGCT.

Les frais de procédure seront à la charge de SIA HABITAT

Adopté à l'unanimité.

Fonction Publique

13 - Augmentation du temps de travail d'un agent

Rapporteur : Steve BOSSART

Il est proposé au Conseil Municipal l'augmentation du temps de travail :

- d'un adjoint technique 5^{ème} échelon (indice brut 352 – majoré 329) de 16 h à 28 h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

14 - Recrutement de deux contractuels

Rapporteur : Steve BOSSART

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter, à compter du 3 septembre 2018, deux emplois à temps non complet, l'un à 16 h/semaine et l'autre à 10 h/semaine pour 10 mois.

Ces emplois seront dotés de la rémunération à l'indice brut 347 de la fonction publique.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

15 - Suppressions de postes

Rapporteur : Steve BOSSART

Il est demandé au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- 1 poste d'attaché à temps complet

- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet

Adopté à l'unanimité.

Finances

16 - Attribution de subventions

Rapporteur : Dorothee MOYAERT

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- ADDULACT	500,00 €
- Association des Communes Minières du Nord – Pas-de-Calais	362,72 €
- CNAS	205,00 €
- CIASFPA	8 564,00 €
- Association des Familles	421,50 €
- OMCA	406,00 €
- ACOM FRANCE (Association Communes Minières de France)	1 220,16 €
- Amicale du Personnel de BILLY-BERCLAU	5 250,00 €
- France Développement TOGO BENIN	150,00 €
- Union Sportive de BILLY-BERCLAU	15 560,00 €
- Contact Assist Cibiste d'Annav-sous-Lens	962,00 €
- Association Parents d'élèves du collège de DOUVIRIN	200,00 €

Approuvé par 25 voix pour sauf pour les subventions attribuées à :

- OMCA : 22 voix pour et trois abstentions (Mmes VAN STAEN T, ABRIKOSSOF M, WATERLOT M)

- Association des familles : 24 voix pour et une abstention (Mme VAN STAEN R)

17 - Tarifs des locations de salles municipales

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs des locations de salles suivant le document *joint en annexe*. Ils s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

18 - Tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs de la restauration scolaire, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- 1 enfant :	3,03 €
- 2 enfants :	2,82 €
- 3 enfants et plus :	2,62 €
- enfant extérieur à BILLY-BERCLAU :	3,73 €
- tarif social :	1,56 €
- <i>tarif majoré (repas pris sans réservation préalable) :</i>	4,14 €
- adulte et portage à domicile :	4,60 €

Adopté par 23 voix pour et 2 abstentions (MM. VROMAINE R et PLESSIET A).

19 - Tarifs de la garderie

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la garderie (2018/2019) qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2018.

Tarifs périscolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)		
	Quotient familial de 0 à 617	Quotient familial supérieur à 617
À l'heure	1,05 €	1,10 €
À la demi-heure (de 18h30 à 19h)	0,52 €	0,55 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,05 €	1,15 €

Tarifs extra scolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)					
Quotient familial de 0 à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur	Quotient familial supérieur à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur
Matin et/ou après-midi	3,13 €	4,18 €	Matin et/ou après-midi	3,23 €	4,28 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,05	1,15	Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,05 €	1,15 €

Monsieur Vromaine pointe une incohérence dans le tableau.

Madame Rogez propose de voter la délibération selon le tableau modifié (tarifs extra-scolaires) ci-dessous :

Tarifs extra scolaires (lundi- mardi- mercredi- jeudi- vendredi)					
Quotient familial de 0 à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur	Quotient familial supérieur à 617	Domicilié à Billy-Berclau	Domicilié à l'extérieur
Matin et/ou après-midi	3,13 €	4,18 €	Matin et/ou après-midi	3,23 €	4,28 €
Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,05	1,15	Petit déjeuner et/ou goûter (non obligatoire)	1,15 €	1,25 €

Adopté à l'unanimité.

20 - Tarif pour activités de babygym et gym

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un droit d'inscription pour l'activité Gym du mardi soir et la Baby-Gym du mercredi matin.

Un enfant : **30 €**

enfant supplémentaire d'une même fratrie : **20 €**

Adopté à l'unanimité.

21 - Mini-séjour au futuroscope

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Dans le cadre de ses activités en juillet, le CAJ organise un séjour de 4 jours au Futuroscope du 23 au 26/07/2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la participation financière à 50 € par jeune comprenant le transport, les frais d'hébergement et les entrées au parc pendant deux jours.

Les tickets vacances « CAF » sont acceptés pour le règlement.

Adopté à l'unanimité.

22 - Encadrement du séjour d'août pour les adolescents du CAJ

Rapporteur : Séverine ROGEZ

Un séjour se déroulera du 20 au 30 août 2018 au camping LE RANC DAVAINÉ à St Alban Auriolles en Ardèche pour 15 adolescents. Deux animateurs recrutés à l'encadrement des adolescents du CAJ au mois d'août participeront à ce séjour et seront rémunérés selon la délibération 2018.04.05.11 du 5 avril 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ce recrutement.

Adopté à l'unanimité.

23 - Rapport sur les opérations immobilières

Rapporteur : Michel HENNEBELLE

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les transactions immobilières (*tableau joint en annexe*) intervenues au cours de l'année précédente (2017), conformément à l'article 114 de la loi 95-127 du 8.02.1995. Le présent rapport est annexé au compte administratif.

Adopté par 24 voix pour et une abstention (M. BOULET JL)

24 - Compte de gestion 2017

Rapporteur : Michel HENNEBELLE

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion 2017 *joint en annexe*.

Adopté par 24 voix pour et une contre (M. BLAIRY D)

25 - Compte administratif 2017

Rapporteur : Michel HENNEBELLE

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2017.

Monsieur Hennebelle présente les principaux chiffres du compte administratif repris dans une note brève et synthétique :

Dépenses de la section de fonctionnement : 7 037 870€

- charges générales : 1 376 874€
- charges de personnel : 3 697 012€
- autres charges de gestion : 1 182 990€
- atténuations de produits : 148 680
- charges financières : 621 851€
- immobilisation corporelles : 12 654€

Dépenses d'investissement : 2 128 780€.

- immobilisations incorporelles : 214 736€
- opérations d'ordre et patrimoniales : 116 271€
- immobilisations en cours : 1 091 605€
- remboursements d'emprunts : 693 512€

principales opérations d'investissement :

- travaux rue du 8 Mai (93 276€)
- rénovation de l'école Jérémie Poteau (605 566€)
- la toiture de la salle Leo Lagrange (79 876€)

l'aménagement des services techniques (56 221€)
 la sécurité incendie (86 073€)
 l'aménagement de la rue Jules Ferry (24 025€)
 Les recettes d'investissement : 2 325 905€

recettes d'investissement :

- la taxe d'aménagement : 86 372€
- le FCTVA : 153 923€
- d'excédents de fonctionnement : 1 653 471€
- de subventions : 102 656€
- d'opérations patrimoniales : 38 798€
- d'amortissements : 290 683,15€

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Adopté par 23 voix pour et un contre (M. BLAIRY D).

26 - Affectation du résultat

Rapporteur: Michel HENNEBELLE

Après avoir examiné le compte administratif 2017, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de **1 430 098,71€**

un excédent global de 3 094 560,13 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A Résultat de l'exercice 2017	
<i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 1 430 098,71 €
B Résultats antérieurs reportés	
<i>Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 1 251 307,14€
C Résultat à affecter = A+B	+ 2 681 405,85 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
D Résultat de l'exercice 2017	
<i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 197 125,45 €
E Solde d'exécution d'investissement	
Ligne D 001 (report exercice précédent)	+ 216 028,83 €
F = D+E Résultat de clôture de l'exercice 2017 (besoin de financement)	+ 413 154,28 €
-ligne 001	
Affectation du résultat= C = G+H	+ 2 681 405,85€
affectation au 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 847 404,85 €
H 2)=Report en fonctionnement -ligne 002	+ 1 834 001,00 €

Adopté par 24 voix pour et un contre (M. BLAIRY D).

27 - Budget Supplémentaire 2018

Rapporteur: Michel HENNEBELLE

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire 2018.

Adopté par 24 voix pour et un contre (M. BLAIRY D).

Questions orales

Monsieur Plessiet rappelle qu'en juin 2017, il avait suggéré que cette séance de questions orales soit supprimée. D'une part, parce-qu'elle est trop longue et d'autre part, car il est regrettable de devoir attendre, parfois un an pour poser une question. Il réitère donc sa suggestion : prévoir à chaque conseil municipal, un temps où chaque groupe pourrait poser un nombre limité de questions. Comme pour cette séance, les questions devraient être envoyées par écrit dans un délai suffisant pour que le Maire et ses adjoints puissent préparer leur réponse. Il rappelle qu'à sa demande, Monsieur le Maire avait répondu que les commissions en discuteraient. Monsieur Plessiet demande donc aux adjoints pourquoi sa proposition n'a-t-elle pas été retenue.

Monsieur le Maire répond que le règlement intérieur du Conseil Municipal a été voté pour six ans.

Monsieur Plessiet répond que le règlement peut être modifié.

Monsieur Bossart s'interroge sur le fait que cette demande ne vienne qu'aujourd'hui après quatre années de mandat.

Monsieur Vromaine répond que cela a déjà été demandé. Il déplore que lors de cette séance de questions orales, le débat ne soit pas possible et que bien souvent les réponses ont déjà été données. Les questions sont souvent de l'auto-promotion. Il rappelle que la majorité a beaucoup de possibilités de s'exprimer, ce qui n'est pas le cas de l'opposition. Il est donc dommage de limiter la possibilité de poser des questions à une séance par an. C'est pourquoi, le choix a été fait pour Messieurs Vromaine et Plessiet de ne pas poser de question cette année.

Monsieur Blairy demande pour quelles raisons la majorité interdit-elle le débat lors de cette séance. Il rappelle que la Mairie a certifié que le débat ne pouvait être interdit et annonce qu'il écrira au préfet pour lui parler de cette affaire. Il déplore également ne pas avoir été invité aux fêtes des écoles.

Monsieur le Maire remarque que la majorité ne censure personne, puisque l'opposition est précisément en train de s'exprimer.

Monsieur Bossart remarque que les invitations aux manifestations communales figurent dans les moyens de communication de la Mairie.

Monsieur Hennebelle ajoute qu'il serait possible de consacrer une séance intégrale aux questions orales, mais cela devrait se faire après la présentation du compte administratif et donc pendant l'été, ce qui pose des problèmes d'organisation. Il rappelle que le règlement intérieur a été voté par le conseil municipal. Monsieur Blairy demande si ce règlement prévoit ou non l'interdiction des débats pendant les séances questions orales.

Monsieur Queva affirme que le comportement de Monsieur Blairy est indigne et que Billy-Berclau mérite mieux que l'agressivité, l'accusation, la mise en cause systématique des dires du Maire et que s'il continue, il quittera la salle.

Travaux et sécurité

Questions du groupe Billy-Berclau Horizon 2020

1/ le parking du cimetière de Billy: Où en est on? La personne qui s'opposait à l'enlèvement d'une sépulture est elle revenue sur sa position?

Madame Wallez explique que le projet consiste au déplacement de sépultures au cimetière de Billy, pour créer des stationnements et revoir la courbe du virage. Il doit permettre aux visiteurs du cimetière de se garer dans de bonnes conditions et de garantir une meilleure sécurité routière. Cela nécessite une procédure complexe et longue. Ce qui a été fait : affichage et information, dépôt d'un dossier au département (responsable de la voie), pour envisager les travaux. Le département a reconnu l'intérêt du projet. Or, un héritier, Monsieur Benoit Boussemart a opposé un refus à la commune, ce qui bloque le projet.

2/ Où en sommes pour l'équipement en leds au sein de la commune?

Réponse de Monsieur Goudsmett

- 2017 : équipement de toute la roseraie : 21 leds pour 7300€ et nouveaux candélabres rues Salengro et Lagrange

- 2018 : 50 leds (12 300€) : rues du Bois d'Honguelle, Diderot, Massenet, Bérégovoy, de la libération, de la paix, J Moulin, Kubiak, Prévert, Juin

- 2019 : changements des candélabres sur plots béton (20 000€)

- Salles équipées : mairie, salle d'honneur, services techniques, espaces loisirs

Monsieur Blairy remarque que les passages piétons sont sous-éclairés et demande si les normes sont bien respectées.

Questions de Monsieur Blairy

3/ Depuis de nombreux mois, la commune fait face à une augmentation de l'insécurité (vandalisme, cambriolage, etc.). Quelles sont les actions envisagées pour endiguer ce phénomène ?

Monsieur Queva répond qu'il est difficile de répondre à une question aussi peu factuelle. Comme déjà dit au Conseil Municipal du 15 juin 2017, il rappelle que l'adjoint délégué à la sécurité Jean Marc BLONDIAU rencontre chaque mois le major de la police nationale qui a confirmé récemment que le taux de délinquance de Billy Berclau est toujours très faible. Mais, comme déjà dit le 15 juin 2017, depuis quelques années, les services de police ont reçu l'instruction de ne plus divulguer les données chiffrées. De toute façon, la municipalité n'attend pas de connaître ce taux pour prendre des mesures depuis de nombreuses années.

- L'installation de vidéo surveillance sur les bâtiments communaux : Mairie, Services techniques, espace François Mitterrand, Dojo, CCAS, jardin des petits princes, salle Léo Lagrange, MAPAD. Ces caméras ont à la fois un effet dissuasif (exemple : jardin des petits princes, où les dégradations et intrusions ont disparu) et constitue un moyen d'aider la police dans leurs recherches.
- L'opération « tranquillité vacances » menée par notre police municipale en lien avec des jeunes recrutés dans le cadre de l'opération jeunes (effet pédagogique). -
- sensibilisation des plus jeunes : par un encadrement et un suivi tout au long de l'année (CAJ) de nos animateurs.
- prévention routière des scolaires : junicode au SiVOM des deux cantons pour les enfants des écoles primaires (avec piste dédiée)
- Prévention routière à tout public : le marché aux puces de Billy en septembre 2017 et Forum de l'emploi en mars 2018
- L'installation de ralentisseurs, coussins berlinois
- Les feux intelligents
- Instauration de réunions mensuelles de coordination avec la police nationale
- Mise en place des référents participation citoyenne

Pour conclure, il est incontestable que notre ville n'est malheureusement pas à l'abri de cambriolages, de vol de voitures ou de vols à la roulotte ou de dommages volontaires aux habitations et voitures. Toutefois, il serait dommage d'exploiter ces quelques délits pour instrumentaliser les peurs et notamment celle liée à l'insécurité. Monsieur le Maire déplore que Monsieur Blairy dévalorise toujours la commune.

Monsieur Blairy remarque que la municipalité pourrait facilement s'équiper d'un système de vidéosurveillance. Sur Billy-Berclau, 47 caméras permettraient de couvrir toute la ville pour un montant de 235 000€, même si c'est cela est une somme importante pour une commune en difficulté financière. Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient de voter un excédent budgétaire.

Monsieur Blairy ajoute qu'en phasant l'investissement, la commune pourrait être équipée de caméras en 12 ans, comme c'est le cas sur la ville de La Bassée.

Monsieur le Maire note que l'opposition prend bien part au débat.

Madame Van Staen rappelle à Monsieur Blairy qu'il n'est pas poli de montrer du doigt.

4/ Où en est la réflexion sur les problèmes de circulation ?

Monsieur Boulet répond que la commune a mandaté le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour réaliser une étude globale sur l'aménagement des voiries pour régler ces problèmes.

Des comptages ont été demandés au Département sur les routes qu'il gère. Ils montrent que les aménagements réalisés par la commune et le feu rouge intelligent portent leurs fruits :

- sur la rue du 8 Mai, 2 389 véhicules passent chaque jour, pour une vitesse moyenne de 25km/h. Ces comptages après les travaux de réaménagement l'année dernière
- sur la rue du général de Gaulle (au niveau du flash) : 2 845 véhicules passent chaque jour pour une moyenne de 27 km/h
- sur la rue du 11 novembre, 2 758 véhicules passent chaque jour, pour une moyenne de 26 km/h
- rue du général de Gaulle (ferme des auges) : 3 169 véhicules par jour, vitesse moyenne 29 km/h

Emploi et vie économique

Questions du groupe Billy-Berclau Horizon 2020

5/ Quel est le bilan définitif du forum de l'emploi?

Monsieur Queva revient sur la genèse de ce 1er Forum de l'emploi. Une décision prise par le Bureau Municipal en septembre 2016 sur proposition de Steve BOSSART.

Or, Monsieur Blairy a déclaré au dernier conseil municipal et a confirmé dans sa tribune de Raconte Moi de juin 2018 que, il cite, « le Forum de l'emploi était dans le programme de « S'unir pour agir », quel manque cruel d'imagination de la majorité ».

Monsieur Queva rappelle que la majorité n'est pas du tout allergique aux bonnes idées de l'opposition.

Sauf qu' à moins de ne pas avoir eu la bonne version ou sauf d'avoir lu trop rapidement, le programme des élections municipales de la liste « S'unir pour agir » ne fait aucune référence à la tenue d'un forum de l'emploi.

Monsieur Queva rappelle également que ce forum a nécessité une longue préparation afin d'obtenir l'accord d'un grand nombre d'entreprises, de sociétés d'intérim, d'organismes de formation, d'établissements publics et d'entreprises d'insertion et de réinsertion. Cette démarche a permis de proposer aux demandeurs d'emploi :

- 19 entreprises
- 13 établissements publics
- 9 agences d'intérim
- 19 organismes de formation
- 4 entreprises d'insertion
- 3 entreprises de services à la personne

Il a été également nécessaire de préparer ce forum avec des élus et le service événementiel pour communiquer au mieux auprès de nos billy berclausiens (siennes) demandeurs d'emploi et ceux et celles des communes environnantes en y associant Pôle Emploi et la Mission Locale. Au final, un millier de visiteurs dont environ 220 billy berclausiens (siennes).

Des femmes en majorité : 53,4% (56,8% pour Billy Berclau)

Des jeunes : 64% de moins de 40 ans (idem pour Billy Berclau)

Des demandeurs d'emploi : 66% (et 62,7% pour Billy Berclau)

Des célibataires en majorité : 52% (et 51% pour Billy Berclau)

L'exploitation des 490 questionnaires nous amène aux résultats suivants :

Formation	CDI	Intérim	CDD	RDV	Reconversion	Stage	Création entreprise	Autre	Total
27 (16)	8(3)	12(7)	11(6)	13(2)	4(4)	3 (1)	1 (1)	3 (0)	82 (dont 40 pour BB)

Un total de 119 personnes de Billy-Berclau à appeler.

- 4 avec numéro erroné
- 7 en CUI à la mairie.
- 10 cas particuliers. (voir annexe non inscrite au PV car données confidentielles)
- 43 injoignables à ce jour. 2 relances seront réalisées dans les prochains jours.
- 54 réponses dont
 - 4 qui étaient en CDI lors de leur passage au Forum (rapprochement ou travail dans des petites structures)
 - 3 étudiants pour un job d'été
 - 2 ont repris leur formation suite au Forum
 - 11 ont trouvé un emploi (CDD ou CDI ou intérim) ou une formation voire une reconversion professionnelle grâce au Forum
 - 12 ont retrouvé du travail depuis le 22 mars
 - enfin quelques cas particuliers (voir annexe qui ne sera pas diffusée)

Enfin, un mail sera adressé aux 14 personnes qui nous ont laissé leur adresse mail (sans leur numéro de téléphone).

Monsieur Blairy remarque que Monsieur Queva semble inquiet pour les futures élections, car il passe beaucoup de temps à étudier le programme de la liste « s'unir pour agir ».

6/ La poste: dans le cadre de sa stratégie, que devient le bureau de poste de Billy Berclau?

Madame Abrikosoff rappelle que pour la municipalité a fait du maintien du bureau de poste une priorité.

- la poste occupe des locaux communaux
- face aux nombreuses fermetures des bureaux de poste du territoire et mise en place d' »agences communales » dans les mairies, le Maire a sollicité des rendez-vous avec la direction de la poste

- Aujourd'hui, la Poste a affirmé que le bureau à Billy-Berclau ne fermerait pas et qu'il n'y aurait pas d'agence communale. La Mairie a obtenu que la poste serait ouverte tous les matins, du mardi et le vendredi, mais aussi le samedi matin. Les services de la banque postale restent aussi disponibles
Monsieur Plessiet demande ce qu'il en est pour les après-midi.
Madame Abrikossoff répond que le bureau sera fermé.
Monsieur Blairy demande si la commune a une garantie éternelle pour le maintien de ce bureau de poste.

7/ Où en sont les démarches de la Mairie pour implanter un distributeur automatique de billets?

Monsieur Bossart annonce que cette réponse a déjà été donnée en séance.

8/ Où en est le déploiement de la fibre optique?

Monsieur Bossart annonce que les délais annoncés seront tenus. Le nœud de raccordement est connecté et les six points de mutualisation sont opérationnels. Les premières prises seront commercialisées en octobre et 1000 prises seront raccordées d'ici fin 2018. Les autres le seront en 2019.

Questions de Monsieur Blairy

9/ Qu'en est-il de la gestion des contrats emploi dans la commune ?

Monsieur le Maire répond que Le terme de « contrats emploi » n'existe pas
La commune emploie :

- des fonctionnaires, qui n'ont pas de contrat, mais un arrêté de nomination
- des contractuels, qui sont soit des remplaçants d'agents absents, soit des renforts temporaires, qui font à chaque fois l'objet d'une délibération du conseil municipal. Il s'agit essentiellement des opérations jeunes et des animateurs des activités jeunesse
- des contrats aidés, qui sont en très forte baisse suite aux décisions du gouvernement. A chaque renouvellement, une demande appuyée et argumentée est déposée.

10/ Pour quelle raison la liste majoritaire ne retient-elle pas la mise en place de commissions paritaires pour l'attribution des emplois (question posée en 2017, la réponse apportée fut très abusive ...) ?

Monsieur le Maire remarque que le mot « paritaire » n'existe pas et que la question a déjà été posée par Messieurs Vromaine et Plessiet l'année dernière. Bien souvent, ces recrutements ne peuvent être anticipés. Ils sont souvent l'objet d'un remplacement (notamment pour respecter les taux d'encadrement légaux des enfants) le jour-même de l'absence d'un agent. Il n'est donc pas possible de réunir une commission pour gérer les urgences.

11/ Où en sont les travaux de déploiement de la fibre optique dans la commune ?

La réponse a déjà été donnée en séance

Santé et social

Questions du groupe Billy-Berclau Horizon 2020

12/ Le bien vivre à Billy Berclau ,c'est aussi aider la population à vivre en bonne santé. Que fait la municipalité ?

Michel Hennebelle détaille les mesures communales :

- bilans de santé

- restauration municipale : portage à domicile, bio, intervention d'une diététicienne
- ateliers et conférences sur la mémoire
- intervention d'une diététicienne à l'épicerie sociale
- politique d'aide aux professionnels de santé : vente d'un terrain pour cabinet médical, signalétique, informations dans les supports de communication municipaux
- mise en place d'une mutuelle communales
- montage de dossiers CMU au CCAS
- sessions premiers secours pour le personnel municipale
- défibrillateurs dans les salles...

13/ Quel est le bilan des achats groupés depuis leur création ?

Monsieur Hennebelle fait le bilan des achats groupés

Pour le bois :

en 2015 : 45 commandes pour 405 stères
 en 2016 : 85 commandes pour 750 stères
 en 2017 : 73 commandes pour 600 stères
 en 2018 : déjà 117 commandes pour 893 stères (fin juin 2018)

Pour les granulés :

en 2015 : 19 commandes pour 38 palettes
 en 2016 : 29 commandes pour 57 palettes
 en 2017 : 41 commandes pour 95 palettes
 en 2018 : 48 commandes pour 98 palettes

Pour la mutuelle :

en 2015 : 14 adhésions
 en 2016 : 4
 en 2017 : 0
 en 2018 : j'attends la réponse

Pour les micro-crédits :

en 2015 : 2 dossiers constitués
 en 2016 : 1
 en 2017 : 1
 en 2018 : 1

83 personnes qui ont adhéré à l'offre communale direct énergie

Logement

Question du groupe Billy-Berclau Horizon 2020

14/ peut-on faire un point sur les projets de constructions à Billy-Berclau?

Monsieur Gruchala fait le point sur les projets en cours :

- lotissement interdite : 26 maisons
- réaménagement de l'interdite : 5 appartements, voire 7, 2T3 3T4.
- Lotissement SIA Boulodrome : 15 logements
- ZAC Pasteur (phase 1) : 52 lots libres, 11 logements en accession, 8 maisons locatives, 30 locatifs en collectif. Les logements en accession sont en cours de construction. Une résidence sera livrée en octobre. Démarrage des travaux du dernier collectif et des maisons locatives dernier trimestre 2018
- ZAC Pasteur (phase 2) :
 - une résidence locatifs sociaux de 16 logements
 - une résidence locatifs sociaux de 24 logements
 - une résidence locatifs sociaux de 8 logements
 - une résidence locatifs sociaux de 10 logements

- un béguinage entre 15 et 20 logements
- 10 maisons locatives sociales
- 13 logements en accession
- 13 logements vendus clés en mains par Territoires 62
- 70 terrains à bâtir

Total ZAC Pasteur = 300 logements (141 locatifs, 24 logements en accession aidée, 122 lots libres)

Total des projets en cours : 346 dont 141 logements locatifs

Questions de Monsieur Blairy

15/ Pour quelle raison la liste majoritaire ne retient-elle pas la mise en place de commissions partiales pour l'attribution de logements (question posée en 2017, la réponse apportée fut très abusive ...) ?

Madame Waterlot explique que ce n'est pas la commune qui attribue les logements, mais les bailleurs. Ce sont eux qui fixent la composition des commissions d'attribution. La commune n'a qu'une voix.

16/ Quel est le quota des logements sociaux dans notre commune ?

Monsieur Gruchala explique que ce taux est de 10,85 %, mais que la commune a été exemptée cette année vu ses efforts faits (béguinage, zac pasteur...)

Jeunesse

Questions du groupe Billy-Berclau Horizon 2020

17/ La municipalité fait appel au Service Civique : où en est le recrutement et quel est le calendrier des opérations ?

Madame Rogez annonce que suite à la validation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la municipalité dispose d'un agrément de trois ans reconductible.

Le premier recrutement de 6 jeunes volontaires est effectué pour la première session du service civique et démarrera le 1er août. 4 sont recrutés dans la thématique « solidarité » et 2 travailleront sur des actions liées à l'environnement.

Outre les missions d'intérêt général qui seront déployées, l'accueil des jeunes volontaires doit permettre à chacun d'entre eux de définir un projet personnel pendant la durée de leur engagement. Le tuteur chargé de les accompagner aura en charge ce suivi avec les services transversaux de la municipalité (CCAS, Espace Verts et jeunesse).

Les missions :

- proposer aux bénéficiaires du service de repas à domicile des visites de courtoisies en binôme l'après-midi.
- organiser des activités afin de créer du lien social en proposant des temps de rencontres (types: ateliers collectifs, sorties...)
- de créer des temps d'animations correspondant aux attentes des personnes âgées en lien avec les associations de la commune et les béguinages. Les volontaires intégreront à cette occasion les animations de proximité telle que la semaine bleue.
- mise en place de service à la personne dépendantes (ramassage du verre, petites courses, aide au quotidien).
- favoriser la découverte du numérique pour les bénéficiaires et publics éloignés (séniors, personnes en précarité éloignées des nouvelles technologies, etc.)
- Accompagner ces publics dans la découverte de l'informatique, par la mise en place de temps d'animations collectifs et d'évènements ponctuels : ateliers sur l'accès aux services en ligne (emploi, santé, etc.) et ateliers

sur la création de liens par le numérique (Skype, emails, etc.)

- organiser des événements en faveur des gestes éco-citoyens et de la promotion des espaces naturels en lien avec le service espaces verts,
- créer des plaquettes d'information sur les économies d'énergie et promouvoir les éco gestes en direction des foyers.
- accompagner les enfants, en restauration scolaire en adaptant une démarche de sensibilisation sur les bonnes pratiques lors des repas et le gaspillage alimentaire.
- organiser des animations pédagogiques dans le domaine du gaspillage alimentaire (menus types sur une et évaluer la diminution des déchets).
- Mettre en place des ateliers autour du civisme sur les temps de pause méridienne.
- mettre en œuvre des ateliers de découverte du goût sur la pause méridienne.
- intégrer les projets des écoles dans le domaine environnemental.

Ces dernières actions pourront être organisées hors du temps scolaire et orientées vers les enfants de la garderie et des accueils de loisirs.

- Travailler avec les publics sur la valorisation des déchets alimentaires par la production de compost en lien avec le service espaces verts et les écoles.

18/ Avec la ZAC Pasteur, le restaurant scolaire a-t-il la capacité d'accueillir tous les enfants scolarisés ?

Séverine Rogez explique que la commune a anticipé une hausse potentielle du nombre d'enfants accueillis au restaurant scolaire.

La verrière deviendra une nouvelle salle de restauration.

Le transfert aura lieu au cours de l'été.

19/ La classe transplantée et les colonies de neige seront elles reconduites pour les années à venir ?

Monsieur le Maire rappelle que la jeunesse a toujours été une priorité pour la commune. Elle a été pionnière dans de nombreuses initiatives (opérations jeunes, bourse aux permis, revenu minimum étudiants, services civiques...). Malgré la forte crise financière qui touche toutes les communes de France, les actions pour la jeunesse ont été maintenues.

Les classes transplantées et les colonies de neige ne sont pas remises en cause. C'est une action facultative, qui pour les classes transplantées, ne font l'objet d'aucune aide. La participation des familles est également restée accessibles à tous.

L'avenir dira si cette mesure peut être maintenue, en fonction des décisions gouvernementales, qui risquent de toucher encore un peu plus les finances communales.

20/ Deux maisons d'assistants maternels vont voir le jour, qu'en est il de leur projet et leur date d'ouverture ?

Madame Moyaert explique qu'il y a effectivement deux projets bien avancés de Maisons d'Assistants Maternels sur la commune.

La première « MAM aux éclats de rires » devrait ouvrir dans le courant du mois de juillet au 243, rue du Général de Gaulle (côté berclau) quant à la deuxième « MAM Pilou et ses amis », elle projette de démarrer son activité vers le mois de septembre au 43, rue du Général de Gaulle (côté Billy).

21/ Quel est le bilan de la bourse au permis ?

Réponse de Madame Rogez :

- 23 jeunes ont bénéficié du dispositif
- 5 jeunes ont obtenu le permis
- 1 jeune est à son 5ème passage à l'examen

- 3 jeunes ont obtenu le code
 - 5 jeunes absents au code. Malgré moult relances par Mme BILLET, ces jeunes ne sont pas assidus. Un point régulier est réalisé avec l'auto-école.
 - 9 jeunes en préparation pour le code
- 6 dossiers ont été déposés pour entrer dans le dispositif cet été.

22/ Un an après sa mise en place, quel bilan pour le paiement par internet de la restauration scolaire ?

Marc Tartar rappelle que le système est mis en place depuis l'année dernière pour la restauration scolaire et la garderie, qu'il fonctionne parfaitement et qu'il a été entièrement conçu par le service informatique de la Mairie

23/ Où en sont les travaux de l'école Jérémie Poteau?

Monsieur Goudsmett annonce que es travaux intérieurs sont terminés et que l'ensemble des classes ont été livrées et intégrées par les élèves. Restent quelques aménagements extérieurs, qui seront finis au cours de l'été. Le résultat est déjà apprécié des élèves et enseignants.

Questions de Monsieur Blairy

24/ À la prochaine rentrée scolaire, l'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans (volonté du Chef de l'État). L'école maternelle « DEBUSSY » est-elle adaptée au besoin de la population pour les prochaines années (évolution démographique de la population) et à la réglementation en vigueur ? J'exige qu'une expertise technique soit faite sur l'ensemble de la structure. En l'absence d'expertise et dans le cas d'un éventuel sinistre ou accident votre responsabilité serait donc totalement engagée.

Madame Rogez rappelle que les enfants de 3 ans sont déjà accueillis à l'école maternelle et ce depuis très longtemps. Comme tous nos bâtiments, l'école maternelle fait l'objet d'un contrôle et d'un entretien régulier par nos services. Ils sont contrôlés par la commission de sécurité et notre bureau de contrôle. Les rapports certifient que le bâtiment est aux normes.

La projection quasi définitive de l'effectif pour la rentrée scolaire 2018/2019 est identique à celle qui vient de s'écouler (166). Un point a été fait récemment avec Madame COUSIN, Directrice de l'école. En septembre le nombre d'enfants qui sera accueilli est de 166 en comptabilisant les familles ayant un projet de construction à la ZAC Pasteur. Nous n'avons aujourd'hui pas d'éléments précis sur l'impact des locatifs mais celui-ci n'aura pas d'effet significatif mettant en difficulté l'accueil des enfants. L'école a déjà accueilli 183 enfants avec des effectifs par classe certes plus conséquent.

Monsieur Blairy explique qu'il y a plusieurs années Monsieur le Maire s'était engagé à effectuer une expertise du bâtiment. Il déplore que l'école subisse des fuites et que les enfants ait un dortoir qui est à l'origine un bâtiment provisoire. Il s'interroge sur l'adaptation des classes pour les élèves, notamment avec l'arrivée de nouveaux habitants. Il félicite la Municipalité pour les travaux de l'école Jérémie Poteau, mais demande de meilleures conditions d'accueil pour l'école maternelle.

25/ Même question pour la garderie ?

Madame Rogez répond que le bâtiment est parfaitement adapté et ne souffre d'aucun problème.

Vie associative

Question du groupe Billy-Berclau Horizon 2020

26/ Quel est l'avenir de L'OMS ?

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'origine, l'OMS avait été créé pour permettre aux clubs de disposer d'intervenants rémunérés. Il était aussi un outil d'appui à la municipalité pour soutenir le développement du sport à Billy-Berclau. Il a pu remplir son rôle, grâce à des hommes et des femmes investis et partenaires de la commune.

En 2014, la Chambre Régionale des Comptes a exigé que l'OMS cesse d'employer des intervenants au profit

des clubs. Les clubs sont donc devenus employeur. La commune a augmenté leurs subventions pour compenser cette charge supplémentaire.

A ce jour, l'OMS ne peut plus jouer son rôle historique. Il est maintenant une association de droit commun, gérée par son président et son équipe.

Question de Monsieur Blairy

27/ Après une saison malheureusement dramatique sur le plan sportif à l'USBB, avez-vous obtenu les bilans comptables de ces dernières années ? (des bilans moins fantaisistes qu'une simple ridicule feuille avec quelques chiffres reçue en septembre 2017). Cela ne vous inquiète-t-il pas ?

Monsieur Tartar rappelle que la Commune vise le développement de ses clubs, pour le bien être de ses habitants. L'USBB produit chaque année une présentation de ses comptes lors des assemblées générales, à laquelle des représentants du conseil municipal participent. L'USBB a aussi produit des rapports d'expert comptable certifiant leurs comptes. Comme tous les clubs de la commune, l'USBB a tout le soutien de la municipalité.

Monsieur Blairy rappelle que lors de la dernière assemblée générale, plusieurs personnes non-licenciées étaient présentes. Il rappelle qu'il a demandé les comptes de l'association, sans jamais les obtenir et que l'association touche plus de 15 000 € de subvention publique. Il s'interroge sur la pertinence d'un recours à un expert-comptable de Waziers.

Monsieur Tartar lui répond que le choix leur appartient.

Monsieur Blairy remarque qu'un vrai bilan comptable ne tient pas sur une simple feuille.

Monsieur Tartar note qu'à l'assemblée générale, les comptes sont détaillés et disponibles pour consultation.

Monsieur Blairy répond qu'il peut faire une demande à la CADA.

Monsieur Tartar explique que l'absence de nombreux licenciés lors des assemblées générales est un phénomène courant.

Monsieur Blairy rappelle qu'en 2016, l'assemblée générale de l'USBB avait rassemblé de nombreux adhérents, même si le vote demandé n'a pas eu lieu.

Monsieur le Maire rappelle que cette question concerne le club.

Monsieur Queva explique qu'il était présent à l'assemblée générale, mais qu'il ne sert à rien d'en parler, puisque Monsieur Blairy remet systématiquement en cause ses dires.

Monsieur Vromaine annonce qu'il y était également présent et que 47 personnes y ont voté, auxquelles il faut ajouter 8 procurations.

Monsieur Plessiet ajoute qu'il est tout à fait possible et légal, qu'une association invite des personnes non-adhérentes à ses assemblées générales.

Finances

Questions de Monsieur Blairy

28/ Quelle est la capacité de désendettement de la commune ? Cette question fut posée au conseil municipal du 5 avril 2018, et aucune réponse n'a pu être donnée ni par Monsieur BAUSSART et ni par Monsieur HENNEBELLE ...

Monsieur Hennebelle explique que la réponse a déjà été donnée en séance. Monsieur Blairy exprime son inquiétude sur la suppression de la taxe d'habitation.

29/ Quelle est l'orientation budgétaire de la liste majoritaire jusqu'en 2020 (avec notamment la suppression de la taxe d'habitation) ?

Monsieur Hennebelle explique que la réponse a déjà été donnée en séance.

Démocratie locale

Questions de Monsieur Blairy

30/ Pour quelle raison les membres de l'opposition ne peuvent pas participer au débat des questions orales ?

Monsieur le Maire explique que la parole est libre dans le conseil municipal et que chacun a un temps de parole mais qu'il faut aussi avancer dans l'ordre du jour...

31/ Qu'en est-il du remaniement des élus de la liste majoritaire (rumeurs très persistante depuis de nombreuses semaines dans la commune), et quel sera son contour ?

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un remaniement. Quand il a établi son projet en 2014, la liste Billy-Berclau Horizon 2020 a établi un programme pour 6 ans, tout en ajoutant que ce mandat devait servir à transmettre son expérience et ses connaissances acquises tout au long de 25 années à la tête de la ville, pour former une équipe plus jeune qui se mettra en place à sa démission, qui devrait avoir lieu en fin d'année. La décision lui appartient et il doit la signifier au préfet et au sous-préfet. Suite à cela, un nouveau maire et une nouvelle équipe seront réélus par le conseil municipal.

32/ Pour quelle raison la liste majoritaire ne retient-elle pas la mise en place de réunions citoyennes ?

Monsieur Bossart répond que les élus de la liste majoritaire sont pleinement investis dans la vie de leur village. Ils sont présents dans toutes les assemblées générales et chaque manifestation. Chaque habitant qui désire un rendez-vous avec le Maire ou un adjoint est reçu. De nombreux événements sont organisés, où les élus sont présents et disponibles pour dialoguer avec les habitants.

33/ Quel est le bilan et les actions entrepris par les référents de quartier ?

Madame Moyaert répond que le système est toujours en place et bien utilisé par les habitants. Comme l'année dernière, le nombre d'interventions est toujours de plusieurs dizaines. A chaque fois, la demande est soumise aux services municipaux, qui apportent une réponse dans les 15 jours.

Autre

Questions de Monsieur Blairy

34/ Quelles sont les faites par la liste majoritaire pour améliorer les services à la population ?

Monsieur le Maire s'interroge sur cette question. Il a regardé dans le dictionnaire le mot faite. Le Larousse indique : «Partie la plus élevée d'un relief, de quelque chose ; sommet, cime». Il ne comprend donc pas la question et ne peut pas y répondre.